

Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Graydon Nicholas, lieutenant-gouverneur

Présidence: l'hon. Dale Graham

le vendredi 25 mars 2011

Première session de la 57^e législature Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 25 mars 2011

9 h

Prière.

Le président de la Chambre salue les nombreuses années de service de Marvin Burns, membre du Corps canadien des commissionnaires, à la province et à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Plusieurs parlementaires se joignent au président pour offrir à M. Burns leurs meilleurs voeux à l'occasion de sa retraite.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de personnes intéressées de Miramichi, qui exhortent le gouvernement à construire une nouvelle école primaire — maternelle-5° année — afin de remplacer les écoles de leur collectivité qui ont été fermées. (Pétition 3.)

M^{me} Wilson (Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Petitcodiac, de Cornhill, de Wheaton Settlement, de River Glade, de Hillgrove, d'Elgin, d'Anagance Ridge, de Norton et des environs de ces agglomérations, qui exhortent le gouvernement à imposer un moratoire sur les travaux d'exploration et d'extraction de gaz de schiste et de gaz de réservoirs étanches. (Pétition 4.)

M. McLean (Victoria-Tobique) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Tobique, qui exhortent le gouvernement à améliorer les chemins sur le territoire de la Première nation de Tobique, y compris le pont du barrage. (Pétition 5.)

M. Boudreau donne avis de motion 29 portant que, le jeudi 31 mars 2011, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick a été créé en 1977, sous le gouvernement progressiste-conservateur de Richard Hatfield;

attendu que le gouvernement conservateur de David Alward a supprimé le financement du Conseil consultatif sur la condition de la femme;

attendu que les femmes représentent plus de 50 % de la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le conseil consultatif a été une voix efficace et reconnue pour les femmes du Nouveau-Brunswick;

attendu que la suppression du financement du conseil consultatif a eu pour effet de réduire au silence ce groupe de défense très important;

attendu que l'opposition n'est au courant d'aucune intervention au cours du processus de consultation budgétaire qui suggérait la suppression du financement du conseil consultatif;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à reconnaître l'importance du Conseil consultatif sur la condition de la femme en le rétablissant comme entité indépendante.

M. Kenny donne avis de motion 30 portant que, le jeudi 31 mars 2011, appuyé par M. Collins, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre des ministères, des organismes ou des personnes du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial concernant la remise à neuf de Point Lepreau.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 14 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion 18 (débat sur le budget).

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, Loi prévoyant la dissolution du Saint John Harbour Bridge Authority, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Williams, appuyé par M. Killen, propose ce qui suit :

que, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, la séance soit prolongée après 14 h aujourd'hui afin de poursuivre le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 14, Loi prévoyant la dissolution du Saint John Harbour Bridge Authority.

M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que l'hon. M. Williams ne pouvait proposer la motion, car il n'avait pas la parole.

Le président de la Chambre statue que, en vertu de l'article 34 du Règlement, une motion doit être proposée dans les 30 minutes qui précèdent l'heure habituelle de la levée de séance.

Peu avant 14 h, le président donne la parole à l'hon. M. Williams afin qu'il propose sa motion.

Le président met la question aux voix. Cinq parlementaires ou plus s'étant levés à leur place, la motion est réputée retirée.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 1 réponse à la pétition 2

(22 décembre 2010); (17 janvier 2011).